

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



LE 27 SEPTEMBRE : TOUTES ET TOUS ENSEMBLE POUR AFFICHER NOTRE FIERTÉ !



Dans le contexte européen de crise, où le gouvernement tente de nous convaincre que la seule solution est la rigueur budgétaire, nous devons porter un message offensif et ambitieux pour l'Éducation

Nationale. Nous sommes des professionnels et nous demandons à nos dirigeants de tenir compte de nos expertises.

Les mesures de carte scolaire décidées en avril et juin dernier et ajustées en septembre ne peuvent participer d'une politique où la priorité serait celle d'un enseignement de qualité pour tous les élèves. On ne peut résolument faire mieux avec moins (moins de

temps pour apprendre, moins d'enseignants, moins d'aides spécialisées, moins de remplacement...).

L'École Publique a subi des attaques ravageuses depuis 2007 avec la suppression de 66 000 postes dans l'Éducation Nationale. L'annonce du Président, en juin, du gel des fermetures de classes dans le premier degré pour 2012 n'est qu'un trompe-l'œil qui ne nous leurre pas !

C'est inacceptable !

Trois rendez-vous sont incontournables pour dire haut et fiers : « Nous ne nous laisserons pas faire ! »

- La journée de grève unitaire du 27 septembre
- Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre
- La journée interprofessionnelle du 11 octobre

Défiler pour manifester et cliquer pour voter : deux actions dont on ne doit pas se priver pour un automne militant !



Catherine BLANC-LANAUT

Toutes et tous en grève mardi 27 septembre !
Départ de la manifestation grenobloise à 14h00, place de la Gare
Pour les autres lieux, voir notre site.

Sommaire

Grève du 27 septembre	2
Modalités de grève	3
Se syndiquer	4

LE MARDI 27 SEPTEMBRE, GRÈVE DANS L'ÉDUCATION

Les fédérations et syndicats de l'Éducation Nationale appellent à une journée de grève le 27 septembre prochain contre les suppressions de postes.

16 000 postes supprimés cette année dans l'Éducation Nationale, plus de 50 000 depuis 2007 : ce ne sont pas les déclarations électorales de Nicolas Sarkozy pour le primaire fin juin qui changeront la donne. Les conséquences de la politique libérale du gouvernement, avec pour cheval de bataille le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, sont indéniablement visibles.

Parce que nous connaissons notre métier, que nous en sommes fiers et que nous voulons le reprendre en main, excédés de voir tout notre savoir-faire et notre expertise bafoués par une logique purement comptable, nous devons être massivement visibles le mardi 27 septembre pour réclamer une politique éducative ambitieuse en terme de moyens, humaine, solidaire et juste !

communiqué commun des organisations syndicales.



Depuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'École publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Éducation, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Éducation nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Paris le 10 juin 2011

DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !

Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre à faire parvenir aux services de l'IA soit par **messagerie, exclusivement la messagerie I-Prof**, soit par courrier soit par fax au numéro suivant 04-76-74-78-93 (gardez bien le récépissé), **au plus tard samedi 24 septembre 2011 à minuit**.

Gardez bien un double.

Pour les grèves de l'année voici un petit tableau récapitulatif des délais.

Tableau donné par l'administration via IProf

Grève le	Limite de transmission de la déclaration d'intention par l'enseignant
Lundi	Jeudi soir minuit
Mardi	Samedi soir minuit
Jeudi	Lundi soir minuit
Vendredi	Mardi soir minuit



Nom :
Prénom :
(Affectation)

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

A Mme l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer».

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le
Signature

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tualion - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : en cours de renouvellement - Dépôt légal août 2011

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :
 Portable :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : Commune :

Poste occupé : à titre définitif ☐ ; provisoire ☐ ; mi-temps ☐

Instit ☐ ; Prof d'école ☐ ; PEGC ☐ ; H. classe ☐ ; Etudiants en master ☐ ; Retraité ☐

Echelon :

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)

- ☐ paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
☐ prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :

Secteur ☐ Trésorier ☐ SNUPERS ☐

Tableau des cotisations 2011-2012 (en euros)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75 %						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75 %			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., P E 8ème (indice<540) : 95					P E 9ème et + (540>indice<660) : 105			P E h cl. (indice>660) : 114		

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

Etudiants en master : 37

Assit. éducation : 37

autre cas : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte
 clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)